

n'interviendrait qu'en 2010. Malgré les affirmations du Proviseur, de Madame Chateauminois, Conseillère Culturelle et de Monsieur Bernard Jean, Responsable du SCAC, Madame Paugam maintient ses allégations ajoutant que, par conséquent, il ne serait pas nécessaire d'adopter le budget présenté prenant en compte les augmentations des écolages.

Ensuite, il est procédé au vote à bulletin secret. Madame Salembier a souhaité suivre le processus de vote.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivant :

37 OUI

38 NON

06 BULLETTINS BLANCS

Soit un nombre de votant de 81 à comparer au nombre de 109 familles représentées en début de séance, l'écart de 28 correspondant aux départs de parents durant la séance en raison de sa longueur.

En raison du vote négatif, il n'a pas été jugé utile de présenter le plan d'augmentation des écolages demandé par l'AEFE.

La séance est levée aux environs de 22 heures.

Le Secrétaire de séance



Le Président de l'APE

